LISTE
DES
PRINCIPAUX AGENS
ET MOTEURS
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

Trouvée par le Représentant du peuple Alquier, *dans le secrétaire du ci-devant Stathouder, à la Haye, en ventôse an 3.*

Allons, messieurs, résignez-vous, votre sentence est prononcée ; vous allez expier le crime d'avoir osé renverser la monarchie, ce meilleur des gouvernemens possibles ; vous prétendiez que le peuple devait être libre ; vous ne vouliez point que des moines s'engraissassent dans une pieuse indolence, que des prêtres vinssent décimer vos moissons, que nos hauts et puissans seigneurs jouissent des droits qu'ils avaient reçus de leur naissance, de s'approprier tous les honneurs, toutes les

dignités, toutes les richesses, d'opprimer impunément le roturier, de nous assujétir à la gabelle, à la corvée, et à toutes ces institutions féodales, qui faisaient la gloire et le bonheur de l'Etat; soyez punis, votre arrêt est porté, vos noms sont inscrits sur les tables de la vengeance.

En vain vous voudrez fuir, en vain chez les nations étrangères vous voudrez chercher un asyle : tout asyle vous sera fermé, par-tout les bourreaux vous réclament, par-tout la main vengeresse de la royauté vous saisira pour vous faire expier vos forfaits.

Vous riez, incrédules, et vous demandez si la victoire n'a pas terminé le grand procès de la monarchie avec la République; et vous demandez si ces émigrés qui manquent aujourd'hui de refuge, peuvent bien songer encore à vous en priver.

Oui, la royauté est parmi nous anéantie; oui, les émigrés bannis à jamais, sont réduits à aller dans les déserts de la Russie, ensevelir leur honte et leur désespoir; mais la haine, mais la vengeance vivent toujours dans leurs ames, et vous pourrez lire dans la liste de vos noms, imprimée à Londres, quel est le supplice réservé à chacun de vous.

« Cette liste, y est-il dit, contient les noms
» des membres du côté gauche de la première
» législature, qui ont causé les premiers
» maux en France, excité et soutenu le sys-
» tême impie, sacrilége et régicide des con-
» jurés qui les ont remplacés. Tous les sou-
» verains de l'Europe, leurs tribunaux, l'his-
» toire et la postérité doivent avoir cette liste,
» afin de fixer l'opinion qu'on doit avoir de
» ces scélérats, et qu'ils subissent par-tout la
» juste punition due à leurs forfaits.

» Ceux de la première législature qui se
» trouvent à la Convention soi-disant natio-
» nale, et qui ont voté pour la mort du roi,
» sont marqués par un *E.* (écartelés.)

» Les factieux de la première classe, par
» un *R.* (roués.)

» Ceux de la deuxième classe, par un *P.*
» (pendus.)

» Et les insoucians, pusillanimes et imbé-
» cilles, par un *G.* (galères) » (1).

---

(1) L'on prévient que plusieurs de ces infâmes propagandistes, pour éviter le châtiment qui les attend, ont déjà fui chez les puissances étrangères, qu'ils y ont même fait passer des fortunes immenses, et

Hâtez-vous donc de parcourir cette liste, hâtez-vous d'y voir si vous serez ou écartelé, ou roué, ou pendu, ou galérien. Tranquilles aujourd'hui dans vos foyers, vous semblez redouter peu le sort qu'on vous destine : ignorez-vous donc que déjà votre arrêt a été en partie exécuté? Déjà tous les souverains de l'Europe, tous les tribunaux ont eu votre condamnation ; déjà les puissances étrangères ont été sommées de vous refuser tout asyle, et le 5 avril 1791, sur l'ordre à eux intimé par les ministres des cours de Londres et de Vienne, le lord Aukland, et le comte de Stahremberg, les États-généraux de Hollande avaient expressément arrêté qu'il ne serait accordé retraite à aucun de vous, ni dans les provinces, ni dans les colonies de l'État, soit aux Indes orientales, soit aux Indes occidentales.

Pour vous alors quel moyen de salut restait-il? Vous n'avez trouvé d'autre moyen que d'entrer en vainqueurs dans ce la Haye, où

---

que l'on ne saurait prendre trop de précautions pour les arrêter, ainsi que leurs agens, si l'on veut éviter les suites du poison dangereux que ces hommes odieux distillent, et ces maux inévitables qui en sont le résultat.

l'on venait de vous proscrire ; que de prendre vous-même les clefs des lieux qu'on vous fermait ; mais votre condamnation subsiste, et la royauté se promet bien de l'exécuter, si Dieu lui prête vie. Quel spectable agréable ce serait, que de voir les Directeurs écartelés sur la place de Grève, les membres de la Convention, de l'Assemblée constituante, tous les législateurs, roués, pendus ou chargés de fers, allant ramer au bagne de Toulon! Bonnes gens, qui n'ayant rien fait pour la révolution, croyez n'avoir rien fait contre la monarchie, il nous semble déjà vous entendre dire :

. . . . Et nous prédestinés,
Nous rirons bien, quand vous serez damnés.

Et vous ne voyez pas que votre sentence est aussi portée ? vous ne voyez pas ce mot *galères*, à côté des noms des *insoucians*, *pusillanimes et imbécilles.* Supplice pour supplice, autant vaut donc se prononcer, agir fortement pour le maintien de la République, puisque l'insouciance, la pusillanimité sont des crimes, et du moins si vous êtes envoyés aux galères, ce ne sera pas comme imbécilles.

Liste des Membres de l'assemblée se disant Nationale de France, qui ont embrassé le systéme de la propagande, qui sont les principaux moteurs de tous les crimes qui se sont commis.

Agen.

R. Duc d'Aiguillon.
G. Marquis de Boussan.
P. Boussion.
P. D'Aubert, juge.
P. Renault, avocat.
G. François, cultivateur.
G. Terme, cultivateur.
G. Millet, de Belle-Isle.

Aix.

R. D'André, conseiller.
Comte de Mirabeau, mort.
P. Bouche, avocat.
P. Audier, juge.

Alençon.

P. Belzais, procureur du roi.
R. Goupil, ancien magistrat.
E. Colombel, négociant.
P. Le Bigot de Beauregard.

ALSACE.

G. Meyer, médecin.

AMIENS.

G. Noailles, prince de Poix.
G. Doucher, cultivateur.
P. Leroux, maire.
G. Laurendeau, avocat.
P. Lauglier.

AMONT.

P. Rousselot, curé.
P. Clerget, curé.
P. Long-Pré, chanoine.
P. Bureau de Puzy, officier du génie.
G. Marquis de Toulongeon.
P. Baron de Raclet de Mercey.
G. Chevalier Declans.
G. De Raaze, juge.
E. Gourdan, assesseur.
P. Cochard, avocat.
R. Muguer de Nantou, juge.
G. Pernel, notaire.

ANGOULÊME.

R. Joubert, curé.
G. Marchais, juge.
P. Pougeart, avocat.

ANJOU.

R. Volney, propriétaire.
P. Raugeard, curé.
P. Comte de Dieuzic.
G. Milscent, juge.
E. De la Révellière de Lepeaux.
R. Brevet de Beaujour, avocat du roi.
G. Riche, négociant.
P. Allard, médecin.
P. Desmasières, conseiller.
R. Lemaignan, juge.
R. Pilastre.

ANNONAY.

G. Marquis de Satillien.
P. De Boissi Danglas.

ARLES.

E. Pelissier, médecin.
R. Durand de Maillane, avocat.
G. Boulevard, négociant.
P. Bonnemant, avocat.

ARMAGNAC et LECTOURE.

P. De la Terrade, juge.
P. La Claverie, avocat.

ARTOIS.

R. Behin, curé.

R. Michaut, curé.
R. Briois de Beaumetz, premier président.
R. Comte de Lameth.
P. Le Sergent, négociant.
P. Comte de Croix.
P. Payen, cultivateur.
P. Brassart, avocat.
G. Vaillant, conseiller.
E. Robespierre, avocat.
P. Petit, cultivateur.
P. Boucher, négociant.
P. Dubuisson, cultivateur.

AUCH.

P. Perès, avocat.
G. Sentetz, procureur du roi.

AUTUN.

R. De Perigord, évêque.
P. Repoux, avocat.
P. Veschere, avocat.

AUVERGNE.

P. Dom Gerle, chartreux.
P. De Bonne-Foy, chan.
P. Debrignon, curé.
R. Marquis de la Fa[illegible]
G. De Riberolles, [illegible]

P. Girot de Pouzol.
P. Branche, avocat.
G. Vimal Flouvat, négociant.
P. Grenier, avocat.
P. Bourdon, curé.

AUXERRE.

P. Paultre des Épinettes.
G. Marie de la Forge, conseiller.

AUXOIS.

P. Bouillotte, curé.
P. Guiot de Saint-Florent, avocat.
P. Guiot, avocat.

AVAL.

G. Burnequez, curé.
R. Royer, curé.
P. Vicomte de Toulongeon.
P. Vernier, avocat.
R. Eabey, avocat.
G. Bidault, juge.
P. Cristin, avocat.
P. Comte de Château-Regnaud.

AVESNE.

G. Besse, curé.
G. Darche, maître de forges.

BAILLEUL.

G. Kitspotter, juge.
G. Herwin, conseiller.
P. Bouchette, avocat.
P. Delattre, maître des eaux et forêts.

BAR-LE-DUC.

R. Aubry, curé.
P. Marquis, avocat.
G. Viard, lieutenant de police.
P. Ulry, avocat du roi.
R. Duquesnoy, avocat.
P. Bazoche, avocat.
P. Gossin, juge.
P. Huot de Goncourt, avocat.

BAR-SUR-SEINE.

P. Bluget, curé.
P. Bouchotte, procureur du roi.
P. Parisot, avocat.

BASSE-MARCHE.

G. Le Borle de Grand-Pré, curé.
E. Lesterpt de Beauvais, avocat.
P. L'Esterpt, avocat et juge.

BAZAS.

P. Lavenue, avocat.

BÉARN.

R. Saurine, prêtre.
P. Julien, curé.
G. Mourot, avocat.
P. Noussitou, avocat.
G. Pémartin, avocat.
G. Darnaudat, conseiller.

BEAUJOLOIS.

R. Chasset, avocat.

BEAUVAIS.

R. Comte de Crillon.
P. Milon, avocat.
P. Oudaille, cultivateur.

BÉFORT et HUNINGUE.

R. Evêque de Lidda, *dit* Gobet.
E. Lffieger, procureur-syndic.
R. Lavie, cultivateur.
G. Guetard, chevalier de Saint-Louis.

BERRY.

G. Heurtaut de la Merville.
G. Boëri, président à l'élection.
G. Poya de l'Herbay, juge.
P. Legrand, avocat.
G. Auclerc des Cottes, médecin.

P. Baucheton, avocat.

Besançon.

P. Demandre, curé.
R. Lapoule, avocat.
P. Martin, avocat.

Beziers.

P. Baron de Jessé.
R. Gouttes, curé.

Bigorre.

E. Barrère de Vieuzac.
E. Dupont, avocat.

Blois.

R. Vicomte de Beauharnais.
R. Dephelines, capitaine du génie.
G. Druillon, juge.
P. Dinochau, avocat.
G. Laforge, avocat.

Bordeaux.

P. Fisson Joubert, médecin.
G. Deluze Deletang, notaire.
G. Boissonnot, notaire.
P. Nérac, négociant.
G. Valentin Bernard.

G. De Seze, médecin.

BOULONNOIS.

G. Latteux, avocat.
G. Gros, avocat.

BOURBONNOIS.

P. Aury, curé.
P. Laurent, curé.
P. Comte de Tracy.
G. Regnard.
G. Michelon, procureur du roi.
G. Bertonnier, procureur du roi.
P. Lomet, avocat.
G. Goyard, avocat.
P. Lucas, procureur du roi.
G. Vernin, juge.
G. Lebrun.

BOURG-EN-BRESSE.

P. Populus, avocat.
P. Gautiers des Orcières, avocat.

BRETAGNE.

R. Expilly, curé.
G. Delaunay, prémontré.
G. Guino, curé.
P. Lacaste, curé.

P. Lancelot, curé.
R. Latyl, oratorien.
P. Dom le Breton.
P. Dom Vergnet, bénédictin.
G. Gabriel, curé.
P. Baco de la Chapelle, procur. du roi.
P. Baudouin, avocat.
P. Binot, principal.
G. Billette.
P. Blin, médecin.
P. Bouillé, avocat.
P. Chaillon, avocat.
P. Corentin le Floc, laboureur.
R. Coroller, procureur du roi.
P. Cottin.
P. Coupard, avocat.
P. Couppé Sénéchal.
P. Delaville-Leroux, négociant.
G. De Neuville Sénéchal.
P. Dufers, conseiller.
P. Fermont, procureur.
P. Gagon, *dit* Chenay, avocat.
G. Gerard, laboureur.
G. Mazurie de Pemanech.
P. Giraud Duplessis, avocat du roi.
P. Guinebaud, négociant.
G. Jarry, cultivateur.

R. Lanjuinais, avocat.
R. Le Chapelier, avocat.
R. Le Déan.
P. Legendre, avocat.
R. Kervelegan, sénéchal.
P. Le Golias, avocat.
G. Leguen de Kerengal.
G. Le Lai de Grantugen.
P. Lemoine de la Giraudai, avocat.
P. Lucas de la Bourgerel, avocat.
G. Moyot, négociant.
R. Palasne de Champeaux, sénéchal.
R. Poulain de Corbion, maire.
P. Prud'homme de Kerangen.
P. Queru de la Coste.
G. Frebol, sénéchal.
P. Varin, avocat.
P. Le Deist de Boitidoux.

BUGEY ET VALROMEY.

G. Favre, curé.
G. Brillat-Savarin, avocat.
P. Lilliar de Croze, avocat.

CAEN.

P. Baron de Wimpfen.
G. Poulain, de Buauchesne.
P. Flaust, juge.

G. Pain,

G. Pain, conseiller.

P. De Cussi, direct. des mon.

C A L A I S.

P. Bucaille, curé.

P. Vicomte Desaudrouin.

P. Francouville, avocat.

P. Blauquart des Salines.

C A M B R E S I S.

G. Bracq, curé.

P. Mortier, cultivateur.

P. Delambre, cultivateur.

C A R C A S S O N N E.

E. Marquis de Rochegude et de Marin.

P. Ramel-Nogaret, avocat du roi.

G. Dupré, négociant.

P. Morin, avocat.

C A S T E L M O R O N D'A L B E R T.

G. Nan de Bellisle, maire.

C A S T R E S.

P. Perons, avocat.

P. Cavailhès, avocat.

G. Ricard, conseiller.

C A U X.

G. Eude, curé.

P. Bourdon, procureur du roi.
G. Simon, cultivateur.
P. Lasnon, cultivateur.
P. Fleurge, procureur du roi.
P. Cherfils, procureur du roi.

CHALONS-SUR-MARNE.

P. Baron de Cernon.
R. Prieur, avocat.
G. Choisy, cultivateur.

CHALONS-SUR-SAÔNE.

P. Oudot, curé.
P. Petiot, procureur du roi.
P. Sami, juge.

CHARLEVILLE.

P. Cochelet, juge.

CHAROLLES.

P. Porcheron, curé.
E. Marquis de la Coste.
P. Geofroy, avocat.
P. Fricaud, avocat.

CHARTRES.

P. Talon, conseiller.
E. Petion de Villeneuve, avocat.
G. Bouvet, négociant.

CHATEAUNEUF-EN-THIMERAIS.

Comte de Castellane.
G. Claye, cultivateur.
G. Perier, notaire.

CHATEAU-THIÈRRY.

P. Pinterel, juge.
G. Potel, cultivateur.
P. Harmand, avocat.

CHATELLERAULT.

P. Creuzé de la Touche, juge.

CHAUMONT EN BASSIGNY.

P. Aubert, curé.
E. Monnel, curé.
P. Gombert, cultivateur.
G. Mongeotte, procureur du roi.
E. Laloy, médecin.
P. Januy, avocat.

CHAUMONT EN VEXIN.

G. Bordeaux, procureur du roi.
P. D'Ailly, conseiller d'état.

CLERMONT EN AUVERGNE.

R. Gauthier de Biauzat, avocat.
P. Huguet, maire.

CLERMONT EN BEAUVOISIS.

R. Duc de Liancourt.
P. Dauchy, cultivateur.
G. Meurinne, cultivateur.

COLMAR ET SCHELESTAT.

R. Prince de Broglie.
R. Rewbel, avocat.
P. Kauffman, prévôt.

COMMINGES ET NEBOUZAN.

P. Roger, juge.
G. Lavignerie, juge.

CONDOM.

P. Pelauque-Berault, procureur du roi.
P. Meymel, avocat.

CORSE.

E. Salicetti, avocat.
P. Colonna, capitaine.

COUTANCES.

P. Becherel, curé.
P. Le Sacher, avocat.
P. Vieillard, fils, avocat.
G. Bernard Duchesne, juge.
P. Perrée Duhamel, négociant.

P. Dumesnil-Desplanques, maire.
P. Pouret-Roquerie, procureur du roi.
G. Augo, juge.
G. Burdellot, maire.

CRÉPY EN VALOIS.

E. Duc d'Orléans.
P. Adam de Verdonne, juge.

DAUPHINÉ.

P. De la Salcette, chan.
G. Legrand de Champrouet.
G. Marquis de Blacons.
P. Delacour d'Ambesieux, avocat.
R. Barnave, protestant.
R. Chabroud, avocat.
G. Blaucard, cultivateur.
G. Bignan, négociant.
G. Allard du Plantier.
P. Delley-d'Agier, maire.
G. Berenger, procureur du roi.
G. Cheynet, maire.

DAX, SAINT-SEVER, CAP ET BAYONNE.

G. Bosquiat, juge.
E. Lamarque, procureur du roi.

DIJON.

P. Mercelet, curé.

P. Volfius, avocat.
P. Arnoult, avocat.
P. Hernoux, négociant.
G. Guatheret, cultivateur.

Dole.

G. Guillot, curé.
P. Regnaud Deperey, procureur du roi.
P. Grenot, avocat.

Douay et Orchies.

E. Marquis d'Aoust.
E. Merlin, avocat.
G. Pilar.

Dourdan en Orléanois.

G. Buffi, notaire.

Draguignan, Grasse et Castellane.

P. Mougins de Roquefort, curé.
G. Gardiol, curé.
P. Sombard de Taradeau, juge.
P. Mongins de Roquefort, maire.
P. Verdolin, avocat.
G. Sieye de la Beaume.

Étampes.

G. Marquis de Saint-Marc.
R. Delaborde, banquier.

G. Gidoin.

EVREUX.

E. Lindet, curé.
P. Buschey-Desnoes, conseiller.
P. Lemaréchal, négociant.
P. Beauperray.
E. Buzot, avocat.

FORCALQUIER ET SISTERON.

G. Rolland, curé.
G. Gassendi, prieur-curé.
P. Bouche, fils, avocat.
P. Deymar.
P. Sollier, avocat.
P. Mevolhon, avocat.

FOREZ.

G. Nomperre de Champigny.
G. Marquis de Rostaing.
G. Jamier.
G. Richard.

GEX.

P. Dupret de Crassier, chevalier de S.-Louis.
P. Girod de Toiry, avocat.
P. Girod.

GIEN.

G. Vallet, curé.

G. De Raucourt de Villiers.
P. Bazin, avocat.
G. Janson.

Gueret en Haute-Marche.

G. Grellet de Beauregard, avocat du roi.

Haguenou et Vissembourg.

P. Hell, procureur-syndic.

Labour.

P. Garat, avocat.
R. Garat, journaliste.

La Montagne.

P. Comte de Chastenay-Lauty.
P. Frochot, avocat.
P. Benoit, avocat.

Langres.

P. Guyardin, juge.
P. Drevou, avocat.

La Rochelle.

E. Alquier, avocat du roi.

Les Quatre-Vallées.

P. Dabadie, capitaine du génie.

LIBOURNE.

P. Dumas-Gontier.

LILLE.

G. Decaroudlet, chan.
R. Nolf, curé.
P. Baron Delbecq.
P. Chombart.
G. Lepoultre, cultivateur.
G. Scheppers, négociant.

LIMOSIN, HAUT PAYS.

P. Moutaudon, avocat.
G. Chavoix, avocat.

LIMOSIN, BAS PAYS.

R. Malis, avocat.
P. Melon, juge.

LUCIOUX.

E. Bonnet, avocat.
G. Larade, syndic.

LOUDUN.

P. Demarsay, curé.
P. Bion, avocat.
P. Dumoustier de la Fond, avocat du roi.

LYON.

R. Charrier de la Roche, chan.-curé.
P. Girerd, médecin.
G. Trouillet, négociant.
P. Milanois.
P. Périsse du Luc.
P. Coudère, négociant.
P. Goudard, négociant.
G. Durant, négociant.

MACON.

G. Ducret, curé.
G. Comte de Montrevel.
R. De la Metherie, avocat.
P. Merle, maire.

MAINE.

P. Comte de Praslin.
E. Enjubault, juge.
P. Jouge des Roches, juge.
G. Lasniers, négociant.
P. Maupetit, procureur du roi.
P. Mesnard de la Graye, conseiller.
P. Delalande, lieutenant de maire.
P. Gournay, avocat.
G. Chenon de Beaumont, conseiller.
G. Livré, échevin.

MANTES et MEULAN.

G. Chopier, curé.
G. Germeot, cultivateur.

MARCHES-COMMUNES.

P. Francheteaud, avocat.

MARSEILLE.

P. De Sinetti, chevalier de Saint-Louis.
G. Roussier, négociant.
E. Le Jeans, négociant.
G. Delabat, négociant.
P. Castellanet.

MEAUX.

G. Daguesseau-Desfresne.
G. Descoutes.

MELUN.

R. Fréteau, conseiller au parlem. de Paris.
G. Despaty de Courteille, juge au châtelet.
P. Tellier, avocat.

MENDE en GEVAUDAN.

E. De Chateau-Neuf.

METZ, THIONVILLE et SAAR-LOUIS.

G. Brousse, curé.
R. Comte de Custine.
R. Rœderer.

R. Emmery, avocat.
R. Mathieu Roudeville, avocat.
P. Claude, avocat.
P. Genot, curé.

MIRECOUR.

P. Fricot, procureur du roi.
P. Petit-Meugin, procureur du roi.
P. Chantaire, juge.
G. Cherrier, juge.

MONTARGIS.

R. Comte de la Touche.
P. Gilet de la Jacqueminière, proc. syndic.
P. Le Boys des Guays, juge.

MONTFORT-LAMAURY.

G. Laudrin, curé.
P. Comte Montmorency.
G. Chevalier de Maulette.
G. Auvry, procureur-syndic.
P. Laiguier, avocat.
G. Hauducœur, cultivateur.

MONT-DE-MARSAN.

P. Mauriet de Flory, avocat.

MONTPELLIER.

P. Verny, avocat.
G. Jac.

MONTREUIL-sur-MER.

P. Poultier, juge.
P. Riquier, cultivateur.

NANCY.

R. Grégoire, curé.
G. Chevalier de Boufflers.
P. Regnier, avocat.
G. Prugnon, avocat.
R. Salle, médecin.
G. Regneault, avocat du roi.

NEMOURS.

R. Thibault, curé.
R. Vicomte de Noailles.
P. Berthier, avocat.
G. Dupont, conseiller d'état.

NÉRAC.

G. Brunel de la Tuque, juge.
R. Brostaret, avocat.

NISMES.

R. Rabaud, protestant.
E. Voulland, avocat.
P. Soustelle, avocat.
P. Chambon, maire.
G. Quatre-Fages de la Roquette.

P. Meguier de Salinelles.
P. Valerian-Duclos, maire.
G. Robert, avocat.

ORANGE.

R. Dumas, avocat.
P. Bouvier, procureur du roi.

ORLÉANS.

P. Decésarge, prêtre.
P. Salomon de la Saugerie, avocat.
G. Pélerin de la Buxières.
G. De la Haye de Launay.
G. Defay.

PAMIERS.

R. Vadier, conseiller.
G. Bergasse Laziroule, officier d'artillerie.

PARIS.

P. Decoulmiere, prémontré.
R. Papin, curé-génov.
R. Dumouchel, recteur de l'Université.
G. Afforty, cultivateur.
G. Duvivier, cultivateur.
P. Chevalier, cultivateur.
R. Target, avocat, acad.
P. Ducellier, avocat.

P. Debois-Landry, négociant.
P. Lenoir-Delaroche, avocat.
R. Guillaume, avocat.
R. Duc de la Rochefoucault, acad.
G. Comte de Rochechouart.
G. Marquis de Lusignem.
P. Dionis-Duséjour, conseiller au parlement.
R. Duport, conseiller au parlement.
De Saint-Fargeau, président à mortier, mort.
R. Marquis de Montesquiou.
R. Bailly, acad.
R. Camus, avocat.
G. Vignon, ancien consul.
G. Bevière, notaire.
G. Debourge, négociant.
G. Tronchel, avocat.
P. Martineau, avocat.
P. Delavigne, avocat.
G. Germain, négociant.
R. Guillotin, médecin.
E. Treillard, avocat.
P. Berthereau, procureur.
R. Desmeunier, censeur-royal.
P. Garnier, conseiller au Châtelet.
G. Leclerc, ancien juge-consul.
G. Dorsant, notaire.

P. Anson, receveur des finances.
G. Lemoine, orfèvre.
E. Sieyes, prêtre.

PERCHE.

G. Comte de Puisay.
G. Bailleul, prés. à l'élection.
Margonne, négociant, mort.

PÉRIGORD.

P. Fournier de la Charmie, juge.
P. Paulhiac de la Sauvetat, avocat.

PÉRONNE, ROYE, etc.

R. Alex. de Lameth.
G. Pincepré de Buire.
P. Prévôt, avocat du roi.
R. Bouteville-Dumetz, avocat.
G. Mareux, cultivateur.

PERPIGNAN.

G. Roca.
G. Graffan, licencié des droits.

POITOU.

Lecesve, curé, mort.
R. Dillon, curé.
R. Jallet, curé.
P. Desurade, curé-génov.

P. Ballard,

P. Ballard, curé.
G. Marquis de Crussol-d'Amboise.
P. Bouron, avocat du roi.
G. Dutron, conseiller.
G. Biroteau, avocat.
E. Cochon, conseiller.
R. L'Official, juge.
G. Agier, juge.
P. Faulcon, conseiller.
P. Thibaudeau, avocat.
G. Biaille, ancien président du roi.
G. Briault, avocat.
P. Gollot, médecin.
R. Goupilleau, notaire.
P. Laurence, négociant.
P. Pervinquire, avocat.

PONTHIEU.

P. Duval, avocat.
P. Delattre, négociant.

PROVINS.

P. Rousselet, avocat du roi.
G. Davost, greffier.

PUY-EN-VELAY.

R. Marquis de Latour-Maubourg.
G. Richoud, avocat.
E. Bonnet de Treyches, juge.

QUERCY.

R. Duc de Biron.
P. Poncet-Delpech, avocat.
R. Durand, avocat.
G. Gouche-Carton, négociant.
G. Boutarie, prés. à l'Election.

QUESNOY.

G. Renaut, curé.
R. Comte de la Marck.
P. Ponchin, avocat.
P. Gossuin, juge.

RHEIMS.

R. Marquis de Sillery.
G. Raux, maître des forges.
P. Viellart, docteur en droit.
G. Labeste, cultivateur.
G. Baron, avocat.

RHODÈS.

G. Rodat Dolemps.

RIVIÈRE-VERDUN.

G. Long, procureur du roi.
G. Perez de la Gesse, avocat.

ROUEN.

G. Lebrun, curé.

G. Debrieux, prieur-comm.
G. Dom d'Avoust, bénéd.
R. Thouret, avocat.
R. Lecouteulx, banquier.
G. Defontenay, ancien échevin.
G. Lefort.
G. Lefebvre de Chailly.
G. Lereffait, cultivateur.
G. Mollien.
G. De Cretot, négociant.

SARGUEMINES.

P. Schemits, avocat.
E. Antoine, juge.
P. Mayer, avocat.
R. Voidel, avocat.

SAINT-DOMINGUE.

R. Marquis de Gouy-d'Arcy.
P. Comte de Raynaud.
G. Marquis de Périgny.
G. Gérard.

SAINT-FLOUR.

P. Devillas, juge.
P. Armand, avocat.
P. Hebrard, avocat.
G. Daude, avocat.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

R. Regnault, avocat.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.

G. Baron d'Allarde.
G. Vyan de Baudreuil, juge.
G. Priard de la Pointe.

SAINT-QUENTIN.

R. Marolles, curé.
P. Comte de Pardieu.
G. Fouquier, fourrier des logis du roi.
P. Duplaquet, chapelain de Malte.

SAINTES.

G. Garesché.
P. Lemorcier, juge.
G. Augier, négociant.
P. Ratier de Mont-Guyon.

SAUMUR.

G. Mesnard, moine, curé.
G. De Cigongne.
G. Bizard, ancien maire.

SÉDAN, MOUZON, etc.

P. Comte d'Estagniol.
P. Millet, juge.
P. Mangein, maire.

SENLIS.

R. Massieu, curé.
G. Leblanc, cons. au présidial.
G. Delacour, cultivateur.
G. Duc de Levis.

SENS ET VILLENEUVE-LE-ROI.

G. Saillam, juge.
G. Menu de Chomorceau.

SEZANNE.

G. Moutier, juge.
G. Pruche, maire.

SOISSONS.

G. Delabat, curé génov.
G. Ferté, cultivateur.
G. Brocheton, avocat.

SOULES.

G. Darraing.
G. Laborde-Escuret, notaire.

STRASBOURG.

P. Schweadt, syndic de la noblesse.

TARLAS.

G. Casteignède, notaire.
G. Larreire, conseiller du roi.

TOUL ET VIC.

G. Maillot, juge.

TOULON.

G. Rigouard, curé.
G. Mont-Jallard, curé.
G. De Vialis.
G. Meifrun, consul.
G. Ferand, avocat.
G. Jaume d'Hyères.
R. Ricard de Séalt, avocat.

TOULOUSE.

R. Gausserand, curé.
G. Raby de Saint-Médard.
E. Campnas, médecin.
P. Delartigue, juge.
P. Vignier, avocat.
P. Roussillon, négociant.

TOURAINE.

G. Dom Estain, bénédictin.
G. Duc de Luynes.
R. Baron de Menou.
P. Nioches, avocat.
P. Bouchet, avocat.
R. Payen Bois neuf.
P. Beaulieu.

T R É V O U X.

G. Arriveux, commis.-enq.
E. Jourdan, avocat.

T R O Y E S.

P. Viochot, curé.
R. Marquis de Crillon.
G. Camuzat, négociant.
G. Baillot, avocat.
G. Jannet, procureur du roi.

V A L E N C I E N N E S.

G. Nicodême, ancien èchevin.
R. Perdry, avocat.

V E N D Ô M E.

G. Bodnieau, curé.
G. Comte Sarrazin.

V E R D U N et C L E R M O N T.

G. Dupry de Bellay, procureur du roi.
G. Gilion, avocat.

V E R M A N D O I S.

P. Oger, curé.
R. Le Carlier, maire.
G. Deñefville, avocat.
. Gibert, curé.

P. Devisme, avocat.
R. Leleu-Delaville-aux-Bois.

VILLEFRANCHE.

G. Andurand, avocat.
G. Lambel, avocat.
G. Perrin de Roziers, avocat.

VILLENEUVE DE BERG.

P. Chonvet, curé.
P. De Pampelone, archid.
G. Eespic, avocat.
G. Dubois-Maurin, cons.
G. Defrance, avocat.

VILLERS-COTTERETS.

G. Bourgeois, cultivateur.
G. Aubry Dubochet, commiss. à terrier.

VITRY-LE-FRANÇAIS.

G. Drument, curé.
R. Brouillet, curé.
G. Lesure, juge.
R. Dubois-Crancé.
P. Barbier, juge.
P. Poulain de Boutancourt, m[e]. de forges.

MARTINIQUE et GUADELOUPE.

G. Comte de Dillon.

P. Moreau de Saint-Mery.

P. De Curt.

P. S. On trouvera dans un mémoire présenté le 5 avril 1793, à LL. HH. PP. les Seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies, par milord Auckland, et M. le comte de Stahremberg, une représentation faite par la grande sagesse et prévoyance de ces deux ministres, pour que les impies et sacrilèges régicides, ainsi que tous ceux qui ont eu part directement ou indirectement à leurs crimes, ne trouvent aucun asile dans les États de Hollande, ni dans leurs colonies; précautions qui doivent être sagement prises par toutes les puissances de l'Europe.

La Haye, le 19 ventôse, l'an IIIe. de la République française.

Aux Représentans de la nation Batave.

Citoyens Représentans,

Les membres qui vous ont précédé dans le gouvernement des Provinces-Unies, ne se sont

pas bornés à favoriser les projets du ci-devant Stathouder contre la liberté française, et à tourner contre nous les armes des Bataves; leur haîne s'est encore manifestée dans la résolution outrageante qu'ils ont prise, le 25 septembre 1792, de refuser tout azile aux Représentans de la Nation, et par la délibération confirmative que dictèrent, le 5 avril suivant, à la pusillanimité des États-généraux, les ministres des cours de Londres et de Vienne, lord Aukland et le comte de Stharemberg, en présentant la liste des amis de la liberté, qu'ils voulaient proscrire.

Nous avons dédaigné, à notre entrée en Hollande, de tirer une vengeance personnelle de cette insultante résolution, et notre générosité a protégé ceux-là même qui avaient arrêté de nous refuser tout azile. Mais si je ne mets pas, quant à-présent, cet acte de votre ancien gouvernement, au nombre de ceux dont les Représentans du peuple français pourront avoir à demander réparation, je crois devoir au moins, inviter très-expressément, les représentans des Bataves, redevenus libres, et dans lesquels j'aime à voir d'avance les amis et les alliés des Français, à faire disparaître, sans délai, des registres de l'État, deux résolutions

qui sont à-la-fois une violation formelle des principes sacrés du droit des gens, et un monument honteux de la faiblesse du gouvernement dont ils sont émanés.

Salut et fraternité,

Signé ALQUIER.

Pour copie conforme :

Signé ALQUIER.

LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE.

EXTRAIT du registre des résolutions de leurs Hautes-Puissances les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

De lundi 9 mars 1795, l'an 1er. de la liberté batave.

A été lu à l'assemblée un mémoire du Représentant du peuple français Alquier, proposant à leurs Hautes-Puissances de faire

biffer leur résolution du 25 septembre 1792, par laquelle elles avaient, à la demande du lord Auckland, ambassadeur de la Grande-Bretagne et du comte de Stahrenberg, envoyé extraordinaire de l'Empereur, déclaré qu'on n'accorderait, ni dans le District de la Généralité, ni dans les Colonies de l'État, soit aux Indes-Orientales ou Occidentales, aucun asyle aux Représentans du peuple français; ledit mémoire suivant ci-après :

Fiat insertio.

Sur quoi étant délibéré par leurs Hautes-Puissances, elles ont non-seulement entièrement désapprouvé et révoqué la susdite résolution du 28 septembre 1792, comme n'étant pas conforme au droit des gens; mais aussi celle du 16 avril 1793, qui avait été prise sur un mémoire ultérieur, présenté à leurs Hautes-Puissançes le 5[e] du même mois sur le même objet, par lord Auckland, ambassadeur de la Grande-Bretagne, et le comte de Stharenberg, envoyé extraordinaire de l'Empereur; mais il a aussi été trouvé bon et arrêté, de les faire biffer des registres et résolutions de leurs Hautes-Puissances,

comme honteuses et étant de plus contradictoires et ne pouvant subsister avec les sentimens d'amitié et de respect que leurs Hautes-Puissances ont pour la grande, libre et magnanime Nation française, et sera donné connaissance de ceci par lettres aux États ou Représentans des différentes Provinces;

Et sera envoyé extrait de la présente résolution de leurs Hautes-Puissances, aux Envoyés extraordinaires et plénipotentiaires près les Cours de Vienne et de Londres, Van-Haeften et Van-Nagell, comme aussi aux Officiers dans les places respectives du District de la Généralité, aux Directeurs de la Compagnie des Indes, à la Chambre présidiale d'Amsterdam, au Conseil des Colonies, et aux Directeurs des Colonies de Surinam et de la Berbice, pour leur servir à tous d'information et s'y conformer respectivement.

Et finalement sera remis extrait de toute cette résolution par l'agent Sliecher au Représentant Alquier, pour servir de réponse à son mémoire, et pour qu'il puisse voir par son contenu, que leurs Hautes-Puissances, parfaitement d'accord avec lui sur les motifs

qui avaient occasionné ces résolutions, n'ont point hésité de les annuller autant qu'il était en elles.

S'accorde avec le susdit registre.

De l'imprimerie de J. Gratiot et Comp. cul-de-sac Pecquay, rue des Blancs-Manteaux.